



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°971-2023-139

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2023

Sommaire

Service Pénitentiaire d'insertion et de probation /

971-2023-03-31-00004 - Arrêté du 31 mars 2023 portant création et composition de la formation spécialisée du comité social de Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Guadeloupe (2 pages)

Page 3

Servie Pénitentiaire d'insertion et de probation

971-2023-03-31-00004

Arrêté du 31 mars 2023 portant création et composition de la formation spécialisée du comité social de Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Guadeloupe



Direction de l'Administration Pénitentiaire

Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation
de la Guadeloupe

Arrêté du 31 mars 2023 portant création et composition de la formation spécialisée du comité social de Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la GUADELOUPE

La directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Guadeloupe,

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature ;

Vu le décret n° 2000-1328 du 26 décembre 2000 modifié relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice ;

Vu le décret n° 2007-1852 du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'établissement public d'exploitation du livre foncier informatisé d'Alsace-Moselle ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2011-134 du 1er février 2011 relatif à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et notamment son article 5;

Vu le décret du 24 mars n° 2023-200 du 24 mars 2023 et notamment son article 6,

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice,

Vu l'arrêté du 15 juin 2022 fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées,

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de la justice du ministre chargé de la justice en date du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

ARRETE :

La composition du comité social d'administration du service pénitentiaire d'insertion et probation de la Guadeloupe qui devient pour la direction des services pénitentiaires d'Outre-Mer et dans un nouveau cadre unidirectionnel, l'instance de dialogue social de référence, traitant notamment des sujets santé, sécurité et conditions de travail.

Les membres de l'administration

- Nathalie RAMBERT, Directrice fonctionnelle du SPIP de la Guadeloupe, Présidente du comité social d'administration
- Louisère UNEAU, Directeur adjoint du SPIP de la Guadeloupe, suppléant

Les membres titulaires et suppléants, représentants du personnel

Titulaires

Mme SAINT-VAL Annie

Mme GUSTAVE Ingrid

Mme RACAMY Myrella

Suppléants

Mr GUIEBA Teddy

Mr MAHADEO Manuel

Mme DOUGLAS Sarah

Directrice fonctionnelle du SPIP GUADELOUPE
Nathalie RAMBERT

